



Gros trou de caisse et je suis en contrat pro

Par **Vincentnini2011**, le **10/07/2014** à **23:40**

Tout d'abord bonjour et merci a ceux qui m'aideront. rnJe suis embauché en contrat de professionnalisation dans un hôtel. J'y suis depuis septembre 2013. En mars ils ont décidé de me confier une caisse car je suis à la réception et m'ont fait signer un papier qui dit qu'ils m'ont confier une caisse avec 1000€ et que si il en manque lors des contrôles de caisse je dois les rembourser et je peux aussi être licencié. Autour du 1 et juillet je compte ma caisse qui contient bien les 1000€. C'est un fond de caisse personnel qui est dans un tiroir. Et le soir au coffre. Le 5 juillet je recompte ma caisse et il me manque un billet de 500€ qui était au fond de ma caisse. J'en ai avisé mon tuteur de stage qui est aussi mon chef de service des que je l'ai constate. Seulement personne ne regarde les 5 jours de vidéo ou ils auraient pu disparaître. C'est ma première erreur de caisse. J'ai fait 20€ de tips que j'ai laisse dans ma caisse. Donc il en manque toujours 480€. Qu'est ce que je risque ? Licenciement pour faute grave je pense ? Mais je pense qu'entre licenciement et rembourser je les rembourserai pour finir ma dernière année. J'ai penser a les remboursés en cheque. Pourrais-je porter plainte à la fin de mon contrat ? Dans 1an pile.

Par **moisse**, le **11/07/2014** à **08:00**

Bonsoir,rnTout remboursement de ce type est illicite.rnL'employeur n'a à sa disposition que l'arsenal habituel des sanctions disciplinaires incluant le licenciement.rnS'il espère récupérer son argent, il ne lui reste qu'à porter plainte et prouver votre implication ou celle d'un tiers.rnComme selon vos propos la caisse semble accessible à plusieurs membres du personnel, cela doit être la colonne vertébrale de votre défense, que ce soit en cas de licenciement, de demande de remboursement ou de suites pénales.